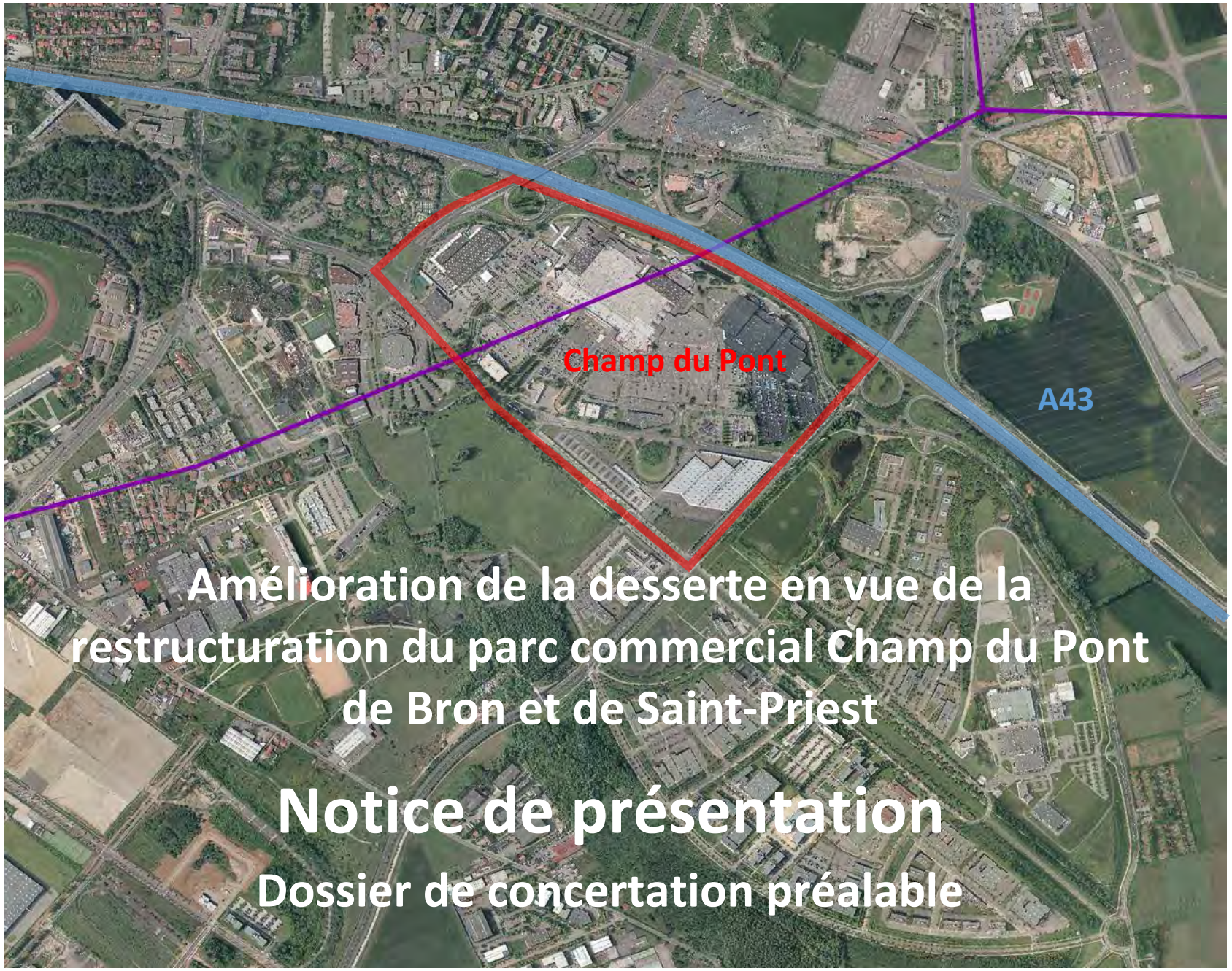

Amélioration de la desserte en vue de la restructuration du parc commercial Champ du Pont de Bron et de Saint-Priest

Notice de présentation

Dossier de concertation préalable

SOMMAIRE

1. **La concertation préalable**
2. **Le contexte général du secteur Champ du Pont**
3. **Le diagnostic du site**
    a. Présentation du pôle commercial Champ du pont
    b. Le pôle commercial dans son environnement urbain
    c. Les projets urbains à proximité
    d. Déplacements
        i. *Trafic Véhicules particuliers*
        ii. *Transports en communs*
        iii. *Modes actifs (vélos, piétons, autres…)*
    e. Synthèse du diagnostic
4. **Le projet de restructuration du centre commercial et les évolutions projetées en termes d'accessibilité**
        i. *Présentation du projet Yellow Pulse*
        ii. *L'organisation et l'aménagement des accès au site et aux aires de stationnement*
5. **Les enjeux et les objectifs poursuivis**
6. **Le projet de réaménagement des voiries existantes autour du site**
        i. *Le périmètre d'intervention*
        ii. *Le programme des travaux*
        iii. *Les aménagements complémentaires*
7. **Le projet de réaménagement des voiries existantes**
8. **Le planning opérationnel du projet Yellow Pulse et des travaux d'espaces publics**

1. La concertation préalable

Le présent dossier de concertation est établi conformément à la délibération N°2018-2863 du 25 juin 2018 qui approuve les objectifs et fixe les modalités de la concertation préalable concernant l'amélioration de la desserte du pôle commercial Champ du Pont. Ce projet s'inscrit dans le cadre d'un projet de restructuration porté par Ceetrus (ex-Immochan), branche Immobilière du groupe Auchan, **dénommé Yellow Pulse.**

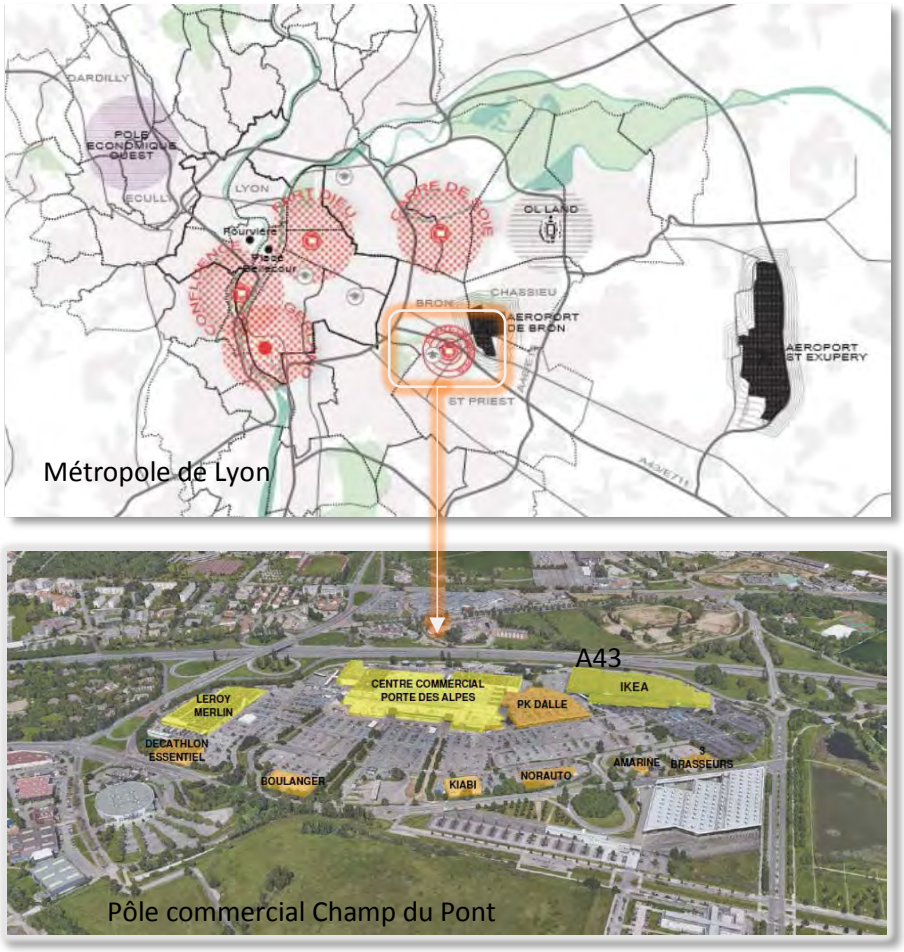

Les objectifs de cette concertation sont de :

- **fournir une information claire sur le projet d'aménagement des voiries ;**
- **permettre l'expression des attentes, des idées et des points de vue ;**
- **optimiser ce projet dans ses objectifs et dans les réponses à apporter.**

Une information du public est assurée durant toute la phase de concertation sur le projet par la mise à disposition d'un dossier de concertation préalable et de registres destinés à recueillir les commentaires du public aux heures d'ouverture :

- **à l'Hôtel de la Métropole, 20, rue du Lac à Lyon 3°, de 8h30 à 18h00,**
- **à l'annexe de la Mairie de Bron, 152bis avenue Franklin Roosevelt 69 500 Bron : le lundi de 8h00 à 17h15 et du mardi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h15 (hors jours fériés),**
- **à la Mairie de Saint Priest, 14 place Charles Ottina - 69800 Saint Priest : du lundi au vendredi de 8h15 à 12h15 et de 13h30 à 17h30 (hors jours fériés).**

Le dossier de concertation préalable est également disponible sur le site institutionnel : www.grandlyon.com rubrique une métropole de projets concertations / enquêtes publiques

Les observations peuvent également être déposées sur la boite mail : concertation.immochan@grandlyon.com. Un bilan de la concertation, faisant état des débats et positions exprimées, sera produit et présenté, pour approbation, au Conseil de la Métropole.

Le périmètre du projet est le suivant (cf. annexe à la présente délibération) :

- **les accès au site depuis l'autoroute A43, entre l'échangeur du boulevard de l'Université et l'échangeur de l'Aviation,**
- **le boulevard de l'Université, entre le boulevard Boulloche et l'avenue Jean Monnet,**
- **le BUE, entre le rond-point de Normandie Niemen et le cours Professeur Jean Bernard,**
- **le boulevard Boulloche, entre le boulevard de l'Université et le BUE, et sa connexion avec le cours du Professeur Jean Bernard.**

La Métropole de Lyon a réalisé une première phase d'études dites préalables afin de définir les propositions possibles de réaménagement des voiries pour assurer la desserte viaire du site. Ces propositions sont présentées ci-après.

C'est à l'issue de la concertation préalable que la Métropole de Lyon arrêtera de manière définitive les partis d'aménagement de voirie à partir desquels le maître d'œuvre qui sera choisi concevra le projet.

Le dossier de concertation présente successivement :

- **le contexte général du secteur de la Porte des Alpes - Champ du Pont**
- **le diagnostic du site et de la desserte du pôle commercial**
- **le projet global de développement de l'accessibilité et de l'offre commerciale du secteur**
- **les enjeux et objectifs poursuivis**
- **le réaménagement de la desserte viaire**
- **les étapes du projet**

2. Le contexte général du secteur Champ du Pont

Il s'agit d'environ 30 ha situés au Sud-Est de Lyon, sur les communes de Bron et Saint-Priest, à proximité directe de trois pôles structurants d'agglomération, et de l'autoroute A43 (entre deux diffuseurs).

Le pôle commercial Champ du Pont se situe dans un espace de développement identifié par le SCOT et vient contribuer selon les grands principes retenus par ce document, au développement économique et commercial du territoire.

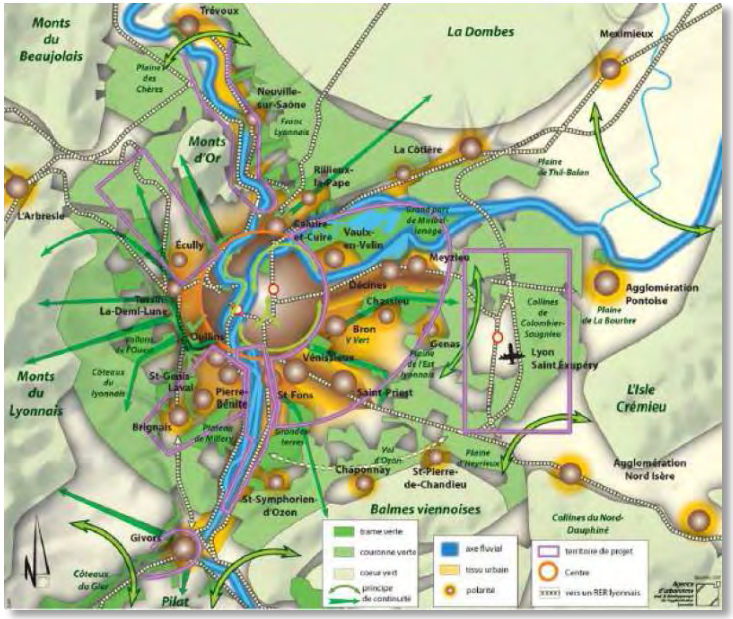

Extrait du SCOT

La carte du PADD du SCOT identifie l'Est lyonnais comme un territoire de projet. Le Scot fait de la qualité du développement de l'Est une obligation. Ce territoire sera un lieu emblématique de la ville durable. Le SCOT oriente le développement de l'Est lyonnais dans une ambition beaucoup plus forte de qualité et de cohérence, par opposition au modèle passé qui a privilégié les aménagements massifs, selon une politique de « zoning ». L'objectif est de développer l'est lyonnais autour de deux éléments majeur :

- sa trame verte qui sera un des éléments fondateurs et de valorisation
- le Boulevard Urbain Est qui constitue déjà sa colonne vertébrale

La Porte des Alpes, à la croisée de la trame verte, du BUE, de l'autoroute et comprenant un pôle universitaire et le parc technologique, est un territoire stratégique. Afin de préciser ces grands principes, le SCOT renvoie au Plan de Référence élaboré pour chacun des espaces de projets.

Le projet YELLOW PULSE participera au développement de l'est Lyonnais et pose une ambition en termes d'urbanité, de développement durable et d'innovation à la hauteur de ces orientations. Il s'inscrit dans les orientations posées par le Plan de Référence pour l'Est lyonnais.

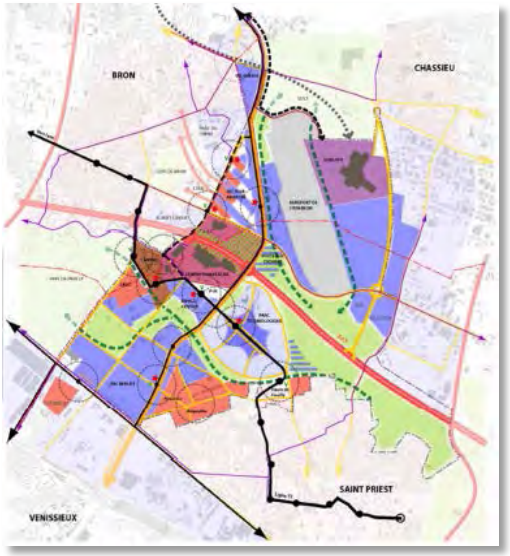

Plan de référence
Porte des Alpes

Le pôle commercial dans le développement économique et commercial de la Métropole Lyonnaise

La Métropole de Lyon dans son ensemble souhaite d'une part progresser dans son positionnement dans la hiérarchie des métropoles européennes et mondiales, et d'autre part jouer son rôle de locomotive économique de l'aire métropolitaine et de la région. Elle s'appuie pour cela sur ces pôles majeurs de la ville de Lyon (Presqu'île, Part-Dieu, Confluence, Gerland par exemple).

La polarité commerciale Porte des Alpes, au sein de laquelle se situe Champ du Pont, est identifié au Schéma Directeur d'Urbanisme Commercial (SDUC) 2017-2020 comme un pôle commercial d'envergure régional.

La polarité Porte des Alpes étant vieillissante, les objectifs que s'est fixé la Métropole de Lyon dans les prochaines années sont les suivants :

- stabiliser le plancher commercial de cette polarité tout en permettant une réorientation de l'offre commerciale au profit d'activités diversifiées correspondant à des achats plus occasionnels et exceptionnels, en cohérence avec le développement des autres pôles commerciaux d'agglomération,

- favoriser une restructuration ambitieuse et porteuse de mixité (commerces, loisirs, tertiaire) dans cette partie du territoire du Scot qui accueillera un fort développement résidentiel et économique,

- mettre à profit cette opération de requalification pour mieux intégrer ce pôle majeur dans le tissu urbain et le rendre plus accessible par tous les modes de transport.

Conformément aux orientations du SDUC 2017-2020, la société Ceetrus (Groupe Auchan) ambitionne de faire évoluer le site de Champ du Pont dans une **logique de modernisation, de diversification commerciale non alimentaire et de mixité fonctionnelle.**

3. Le diagnostic du site

a. Présentation du Pôle commercial Champ du Pont

Le pôle commercial Champ du Pont est situé en façade de l'autoroute A43, en entrée de ville des communes de Saint-Priest et de Bron. Il est délimité au sud par le Boulevard Boulloche, à l'est par le Boulevard de la Porte des Alpes et à l'ouest par le Boulevard de l'Université.

Le pôle commercial Champ du Pont s'est construit sur un principe mono-fonctionnel hérité des années 60 / 80 construit autour de l'usage de la voiture.

Il accueille :

- l'hypermarché Auchan (env. 16 000 m² de surfaces de vente) et sa galerie marchande (env. 4 400 m² de surface de vente)
- IKEA et LEROY MERLIN (22 700 m² de surfaces de vente)
- D'autres enseignes implantées le long du Boulevard Boulloche (Kiabi, Décathlon, Essentiel, Boulanger) ainsi que des fonctions restauration et de services (Station Essence, Norauto, Amarine, Les 3 Brasseurs)

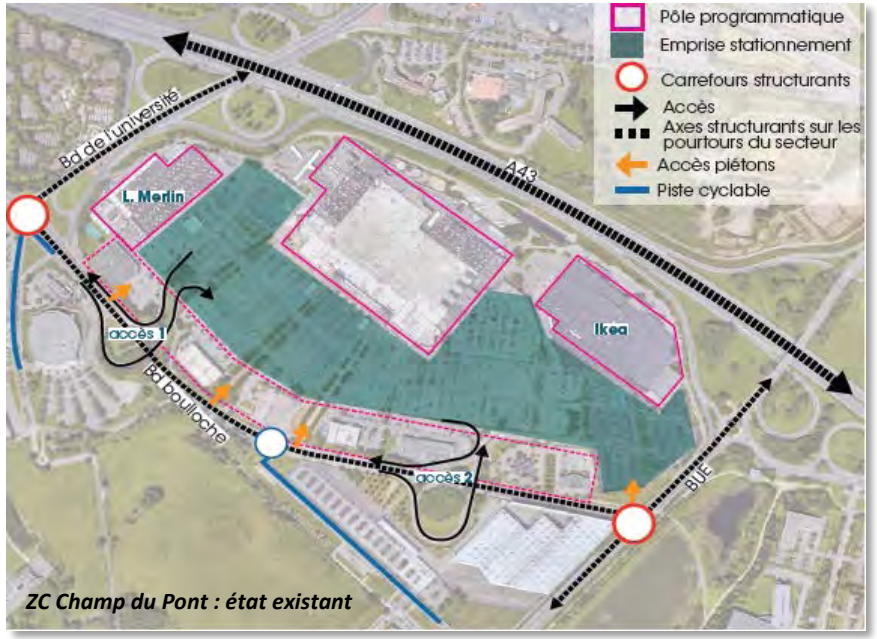

ZC Champ du Pont : état existant

Le pôle commercial Champ du Pont est situé au cœur du site de la Porte des Alpes, qui abrite différentes fonctions (commerces, entrepôts, bureaux, immobilier artisanal, logistiques, logements…) et un tissu urbain varié et peu dense :

- Sur le boulevard André Boulloche : un magasin à enseigne Toy'R'us (1), un restaurant à restauration rapide à enseigne Mac Donald (2) et un centre d'entretien des tramways (3)

- Sur le boulevard de l'Université : le cimetière de Bron, arboré (4), ainsi que plusieurs entités commerciales et de restauration (Darty, Burger King, La Halle),

- Sur le boulevard de la Porte des Alpes : le parc des lacs (5) dans le prolongement du parc technologique (6) et l'hôpital Privé de l'Est Lyonnais (7)

- au nord de l'autoroute A43 : un centre hôtelier Novotel (8), un ensemble commercial avec l'enseigne principale Décathlon (9) et le siège social de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes (10) et en arrière-plan l'aéroport de Bron et quelques unités commerciales (Castorama, Botanic) hôtelières et de loisirs (I-Fly)

Vue aérienne

c. Les projets urbains à proximité du site

Le site de Champ du Pont est situé dans un secteur en pleine mutation avec deux grands projets de renouvellement urbain à l'étude :

- La **ZAC Berliet** (100 ha, 950 logements, Activités tertiaires et industrielles) à l'horizon 2021
- Le **Campus Universitaires** (700 lits, un Learning center, Démolition de 3 bâtiments, réhabilitation du bâti existant…) à l'horizon 2021 ;

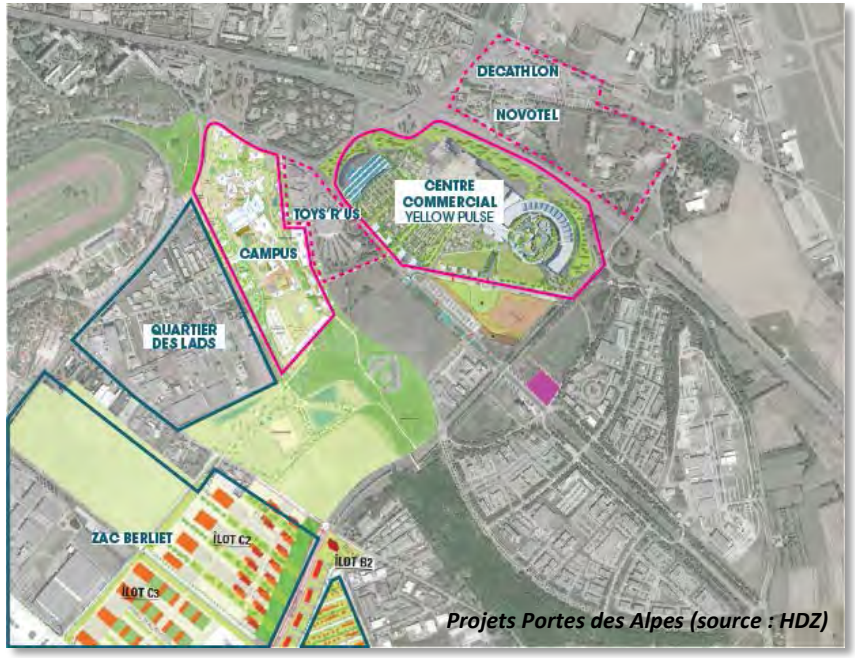

Projets Portes des Alpes (source : HDZ)

d. Les déplacements

Le site est desservi par des axes structurants qui le délimitent :

- L'A43 au nord
- Le Boulevard André Boulloche au sud
- Le Boulevard de la Porte des Alpes à l'Est
- Le Boulevard de l'Université à l'Ouest

i. Trafic Véhicules particuliers

Le pôle commercial est conçu selon un modèle hérité des années 60/80 facilement accessible en voiture. Il génère un trafic d'environ 40 000 véhicules par jour en moyenne. Les accès au site sont situés sur le boulevard Boulloche par deux points desservant la totalité des 4 700 places de stationnement. Sur ces deux accès, les mouvements sécants sont gérés au travers de deux passages inférieurs : mouvement entrant sur l'accès 2 depuis l'ouest, mouvement entrant sur l'accès 3 depuis l'ouest et mouvement sortant depuis l'accès 3 vers l'est.

Cette configuration permet de limiter les conflits, mais incite également les usagers à entrer sur le pôle commercial par les accès les plus proches de leur provenance:

- l'accès "Boulloche – Ouest" pour les usagers en provenance et à destination de Lyon (via l'A43 notamment) et de la zone de "Bron-Université" ;
- l'accès "Boulloche – Est" pour les usagers en provenance de l'A43-Chambery et de la zone de "Bron-Aviation".

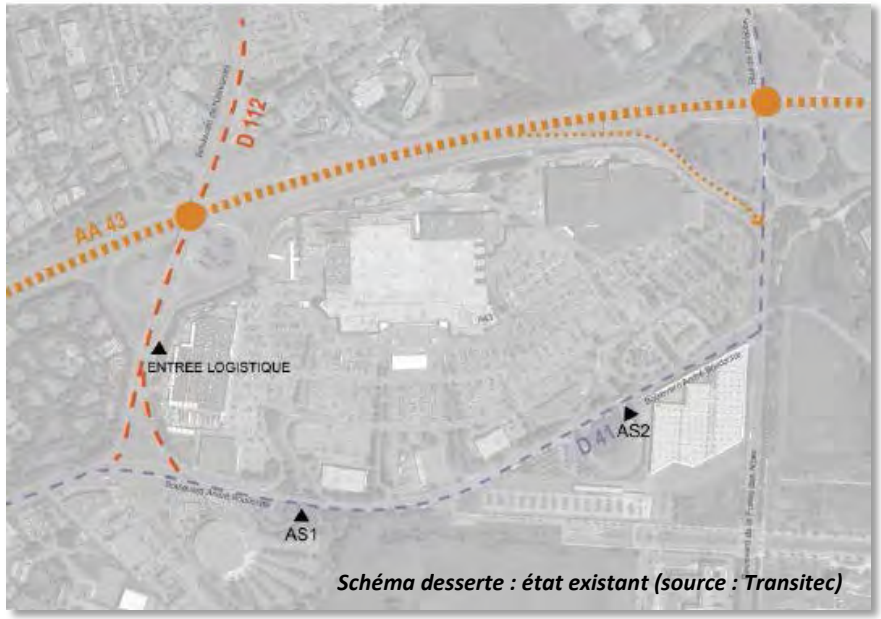

Schéma desserte : état existant (source : Transitec)

Le site est localisé entre deux échangeurs autoroutiers, induisant un nombre important d'entrecroisements ou d'insertions sur l'A43 sur un linéaire réduit. En particulier, les véhicules sortant du site par l'accès ouest reprenant l'A43 en direction de Chambéry s'entrecroisent avec ceux accédant au site par l'accès est et empruntant l'A43 depuis Lyon.

Le concept d'accessibilité actuel consiste à accéder au site au plus proche de sa provenance et à circuler à l'intérieur du site pour se stationner en fonction de sa destination.

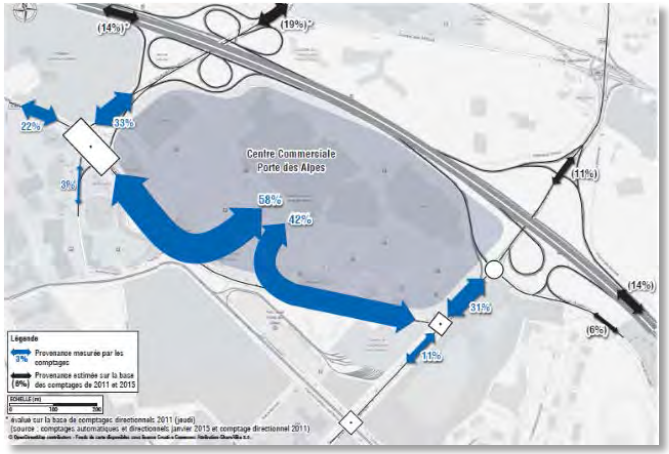

Provenance des usagers en HDP du soir le vendredi normal (source : Transitec)

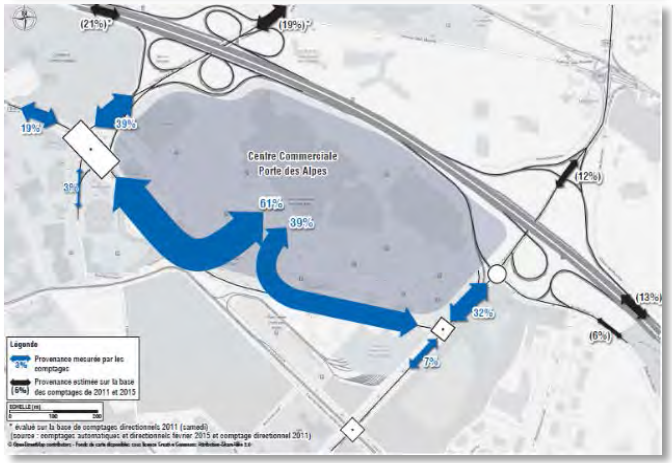

Provenance des usagers en HDP du soir le samedi normal (source : Transitec)

Ce système induit une concentration des flux sur le Boulevard A Boulloche et occasionne des dysfonctionnements importants:

- **sur les voies d'entrée au site** avec des remontées de files aux heures de pointe entre le boulevard Boulloche et les échangeurs de l'A43. En période d'hyperpointe (soldes, Noël, …), des remontées de files sur les bretelles de sorties de l'A43 peuvent être présentes ;
- **sur la circulation interne au site**. Celle-ci s'effectue sur deux axes est-ouest à deux voies. Le volume de trafic et les vitesses pratiquées par les automobilistes y sont importants malgré des mesures de limitation des vitesses. Ils occasionnent des problèmes importants de sécurité vis-à-vis des modes actifs notamment pour les piétons en relation avec la station du tramway et les arrêts de bus situés sur et à proximité du boulevard Boulloche.

Les réponses à ces dysfonctionnements sont les principes de base de la redéfinition de l'accessibilité au site et de la recomposition des espaces de stationnement.

ii. Transports en communs

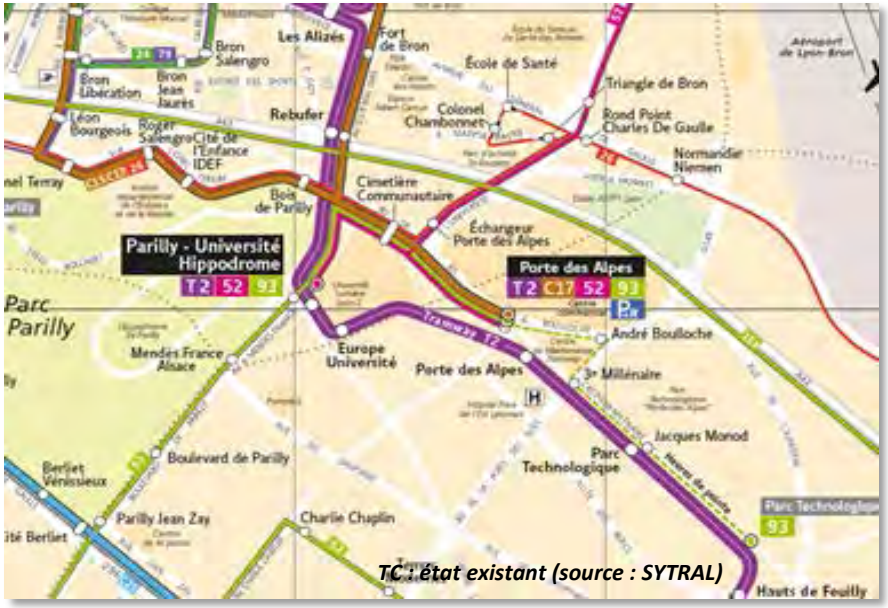

TC : état existant (source : SYTRAL)

Le pôle commercial Champ du Pont est situé à proximité du Parc technologique de la Porte des Alpes et du Campus Universitaire Lyon 2.

Elle bénéficie donc d'une bonne desserte en transport en commun pour un espace commercial de périphérie : le tramway T2 et trois ligne de bus :

- la ligne structurante C17 (Charpennes – L. Bonnevay – Porte des Alpes)
- deux lignes secondaires 52 (Vaux en Velin La Grappinière - ZC des Sept Chemins) et 93 (Hôpital Fezin/ Vénissieux – Gare de Vénissieux - Porte des Alpes Parc Technologique). Le pôle commercial est situé en bout des lignes pour les bus. Le terminus se situe Boulevard Boulloche. Seul le tramway T2 permet de se déplacer vers l'est et le centre-ville de Saint-Priest.

Toutefois, ce moyen de transport est peu adapté pour la desserte d'une majorité de commerces relevant essentiellement de l'équipement de la maison ou de gros volumes d'achats, notamment Ikéa, Leroy Merlin et l'hypermarché qui génèrent le trafic le plus important. La voiture reste le mode de déplacement le plus utilisé (90 % des déplacements journaliers observés).

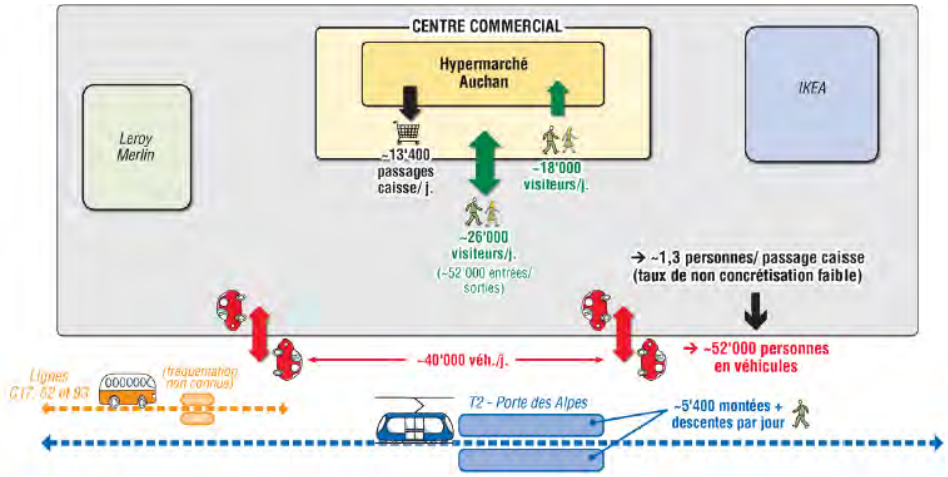

Évaluation des parts modales d'accès au site (source : Transitec)

iii. Les modes actifs (vélos, piétons, …)

Le pôle commercial est situé à proximité d'itinéraires modes doux structurants mais partiellement réalisés :

- Le Boulevard de la Porte des Alpes est identifié comme un itinéraire structurant. Son prolongement au nord devrait permettre d'assurer le franchissement de l'A43 et une continuité vers le Boulevard des Droits de l'Homme.
- Le Cours du professeur Jean Bernard fait partie d'un itinéraire secondaire mode doux qui devrait se prolonger vers le Bd Boulloche et le Boulevard de l'Université.

Plan modes doux : hiérarchie du réseau cyclable (source : Métropole)

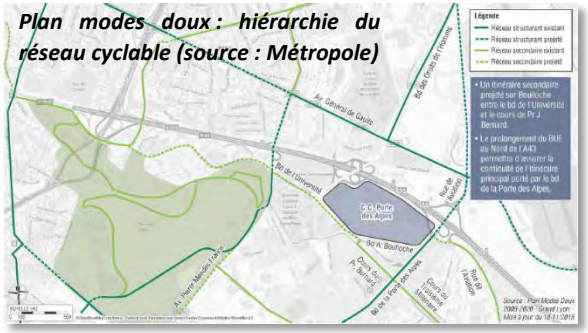

Aménagements cyclables et projetés (source : Transitec)

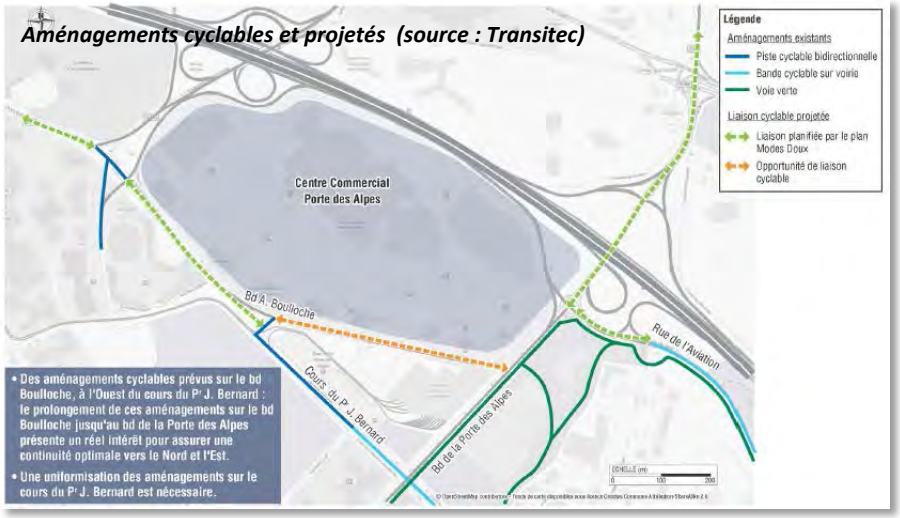

Les infrastructures autour du pôle commercial sont vieillissantes et les cheminements piétons sont insuffisants et non sécurisés. Or, les usages observés font apparaître des besoins :

- Création de cheminements piétons le long du Boulevard Bouloche
- Création de traversées piétonnes aux principaux points d'entrés du pôle commercial
- Création de cheminements piétons sécurisés et éclairés vers le Campus Universitaire
- Permettre et sécuriser à terme le franchissement de l'A43

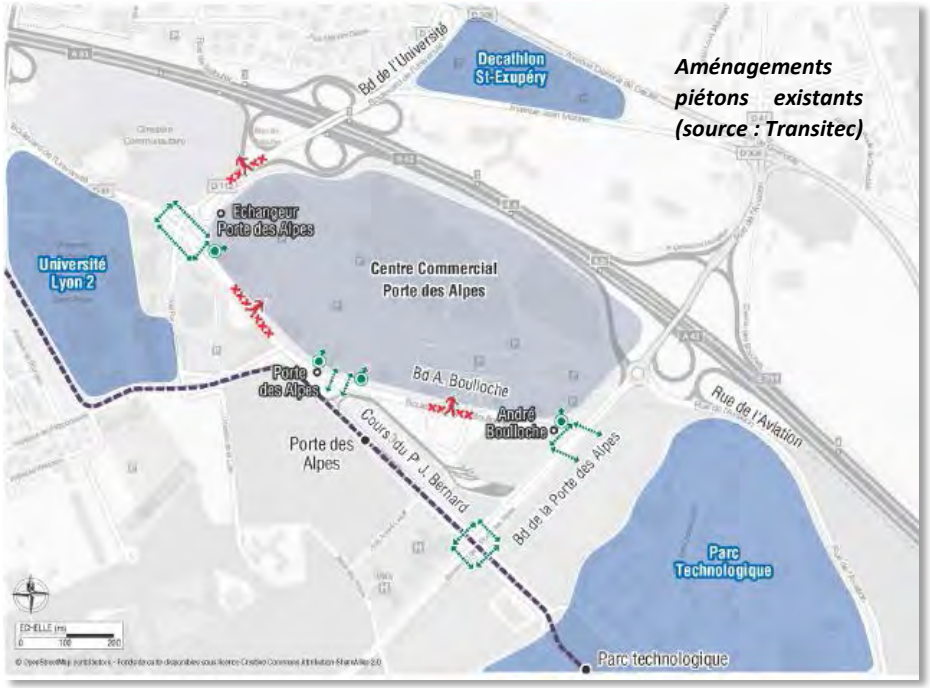

Aménagements piétons existants (source : Transitec)

4. Le projet de restructuration du pôle commercial et les évolutions projetées en termes d'accessibilité

Le projet de restructuration du pôle commercial Champ du Pont est lié au départ d'Ikéa et Leroy Merlin (- 22 700 m² de surface de vente) sur le site du Puisoz à Vénissieux en 2019.

Dénommé « Yellow Pulse », il est porté par la Société Ceetrus, filiale Immobilière du Groupe Auchan, qui envisage la réalisation d'un programme commercial de 27 700 m² de surfaces de vente (+ 5000 m² par rapport à l'existant) et la relocalisation dans le projet des enseignes existantes : Décathlon Essentiel, Boulanger, Kiabi, Norauto, Amarine et 3Brasseurs.

À terme d'ici 2025, Ceetrus envisage de diversifier les fonctions avec de nouveaux services / espaces de restauration, des activités de loisir et du tertiaire.

i. *Présentation du projet Yellow Pulse (phase 1)*

Projet Yellow Pulse phase 1 (source : Ceetrus / Arte Charpentier)

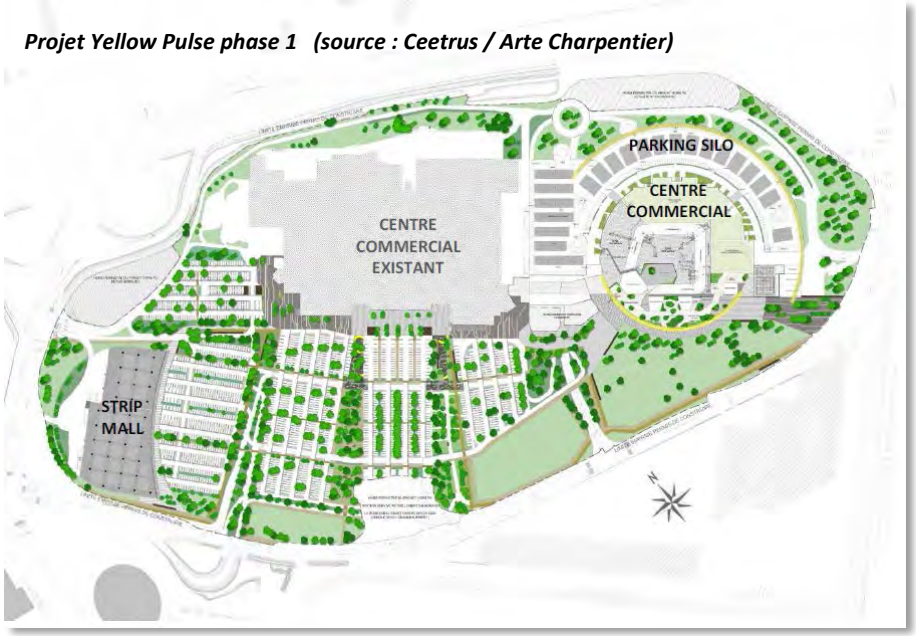

Le programme de construction sera développé en deux phases :

Une première phase de construction entre 2019 et 2022 avec :

- **l'implantation du centre commercial (moyennes surfaces et boutiques)** dans le prolongement de la galerie marchande existante, sur l'emplacement actuel d'Ikéa ;
- **le regroupement de moyennes et grandes surfaces (dont certaines existantes : Kiabi, Decathlon, Boulanger) dans un volume construit, le strip mall (bâtiment commercial en RDC),** sur l'emplacement actuel de Leroy Merlin ;
- **le transfert de la station-service « Auchan »,** en façade le long de l'autoroute A43 ;
- **le transfert de Norauto,** à proximité du nouvel accès à créer sur le Boulevard de l'Université ;
- **un nouveau parking silo (d'environ 2500 places)** côté autoroute le long du nouveau centre commercial ;
- **le réaménagement paysager des espaces extérieurs et des stationnements existants** (env. 1650 places) ;
- **une ferme urbaine à vocation ludique et pédagogique** est prévue en toiture du centre commercial. Cet espace accueillera également des espaces de loisirs et de restauration ;

Une seconde phase de construction est prévue entre 2022 et 2025 avec l'implantation de loisirs et de bureaux en façade le long du boulevard André Boulloche une fois que les emprises seront libérées par les enseignes relocalisées dans le strip mall. Cette phase de construction devra faire l'objet d'une modification du futur PLU-H.

ii. L'organisation et l'aménagement des accès au site et aux aires de stationnement

Une double réflexion a été menée, par Ceetrus et la Métropole de Lyon, à la fois sur la réorganisation du stationnement avec la création notamment d'un parking silo et sur la desserte du site par la création d'accès supplémentaires.

Des études de trafic et de déplacement ont permis de définir et de calibrer au mieux les nouveaux accès et d'optimiser le fonctionnement du stationnement au regard du développement du secteur de la Porte des Alpes à court (2022), moyen (2025) et long terme (2030).

Le projet prévoit cinq accès qui permettront de desservir l'ensemble des commerces et zones de stationnement.

Schéma desserte d'ici 2022 (source : Transitec)

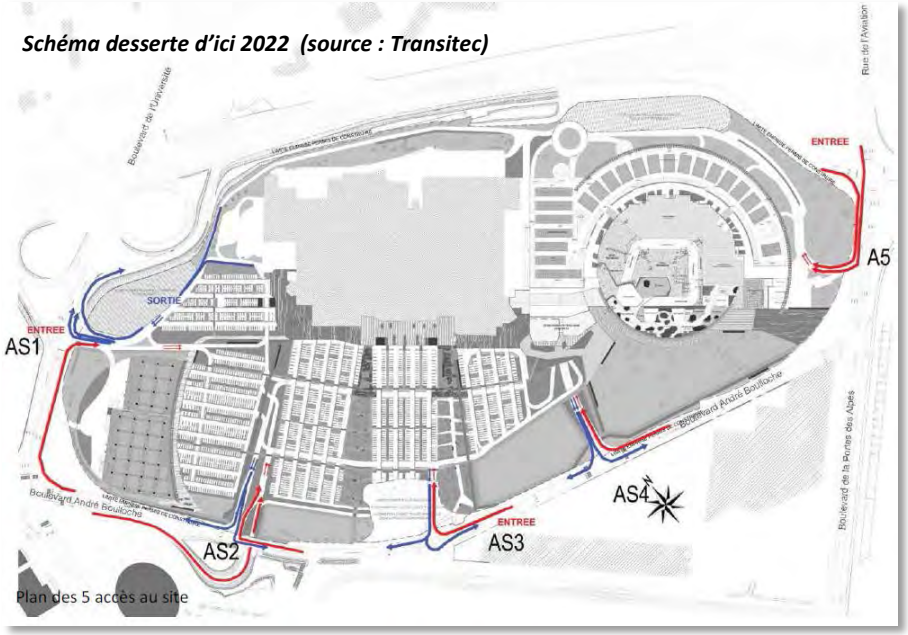

Pour la première phase de construction (strip mall et centre commercial), il est prévu :

- **la création d'un accès sur le Bd de l'Université (accès 1)** qui desservira la cour de livraison du Strip Mall et les deux poches de parkings à proximité (P1 et P2).
- **l'accès 2 sur la section Ouest du boulevard André Boulloche sera conservé en l'état.** Il desservira directement la poche centrale de la zone

de stationnement (P3) et le Strip Mall. L'accès se fait par une trémie déjà existante.

- **la création d'un accès au niveau du giratoire existant sur le boulevard André Boulloche (accès 3).** Il permettra de desservir la poche Est du parking proche du centre commercial et la partie centrale (P3 et P4) et de rejoindre la voie de liaison enterrée qui dessert le parking silo.
- **Le réaménagement de l'accès existant situé sur le Boulevard André Boulloche (accès 4)** en surface avec un carrefour à feu. Il permettra l'accès en entrée/sortie vers la liaison enterrée rejoignant le parking silo situé en partie nord du site.
- **la création d'un accès direct (accès 5) depuis le boulevard de la Porte des Alpes** en venant de l'autoroute et du giratoire de l'Aviation. Cette entrée sera également utilisée pour gérer les livraisons du centre commercial. Le parking silo sera accessible depuis cet accès.

Le stationnement extérieur sur le site s'organise en quatre grandes poches, chacune étant desservie par un accès véhicules spécifique mais restant en perméabilité avec les autres poches et dans le parking silo situé au nord du centre commercial. Chaque accès est dédié en particulier à une destination commerciale ; néanmoins les connexions sont possibles entre les différentes zones de stationnement.

Zones stationnements d'ici 2022 (source : Ceetrus / Arte Charpentier)

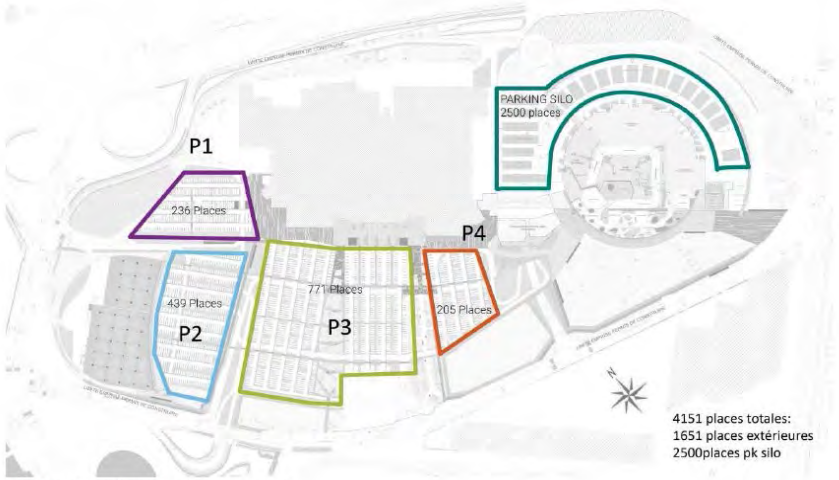

Plan de repérage des poches de stationnement

La réorganisation du stationnement avec la création d'un parking silo de 2500 places

Pour mémoire, le site dispose aujourd'hui de 4 500 places de parking en « aérien ».
A terme, le projet Yellow Pulse prévoit 4 150 places de stationnements dont :

- **2500 places en Silo adossé au futur centre commercial**
- **1650 places en « aérien » qui seront conservées et réaménagées**

Ce dispositif permet de réduire de 63 % le nombre de voitures en stationnement aérien, de libérer de la surface au sol pour d'autres usages et d'optimiser les surfaces dédiées au stationnement.

5. Les enjeux et les objectifs poursuivis

Les objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon pour le projet d'accessibilité au site de Champ du Pont se déclinent de la manière suivante :

- accompagner la restructuration du pôle commercial suite au départ d'Ikéa et Leroy Merlin ;
- offrir plusieurs alternatives pour accéder au pôle Champ du Pont depuis l'autoroute A43 et les différents échangeurs;
- requalifier les voiries structurantes d'agglomération en proposant des aménagements adaptés au projet de Ceetrus en apportant une attention particulière aux différents modes de déplacement, à la qualité paysagère et à l'intégration urbaine de l'infrastructure,
- améliorer la circulation aux abords du site et le fonctionnement des principaux carrefours régulièrement saturés aux heures de pointe ;
- valoriser les modes actifs et améliorer les cheminements modes doux vers les sites environnants, notamment le Campus Universitaire et le Parc Technologique

6. Le projet de réaménagement des voiries existantes

Le projet Yellow Pulse repose sur la refonte complète du fonctionnement interne du site, la création d'un parking Silo situé au plus proche de l'A43 et la multiplication des accès au site depuis les voies existantes. La Métropole de Lyon doit donc adapter les infrastructures existantes pour assurer le bon

fonctionnement du site dès l'ouverture du centre commercial et du « strip mall » entre 2021 et 2022. À ce titre, elle prévoit de programmer les travaux d'accessibilité suivants :

- **A : La création d'un carrefour à feux sur le Bd de l'université** pour accéder au strip mall ; **Le réaménagement de l'intersection entre le Bd de l'Université et le Boulevard Bouloche** pour optimiser le fonctionnement du carrefour à feu existant ;
- **B : la reprise complète du tronçon Est du Boulevard Bouloche** comprenant la mise à niveau du passage inférieur pour la création d'un carrefour à feu;
- **C : la reprise du Boulevard Urbain Est (BUE)** au niveau du rond-point de l'aviation pour créer un accès directe au parking silo ;

Ces aménagements intégreront **les modes actifs dont la sécurisation des traversées et des cheminements piétons**, **la végétalisation et la gestion des eaux de pluie ainsi que l'éclairage public.**

i. Le périmètre d'intervention (phase 1)

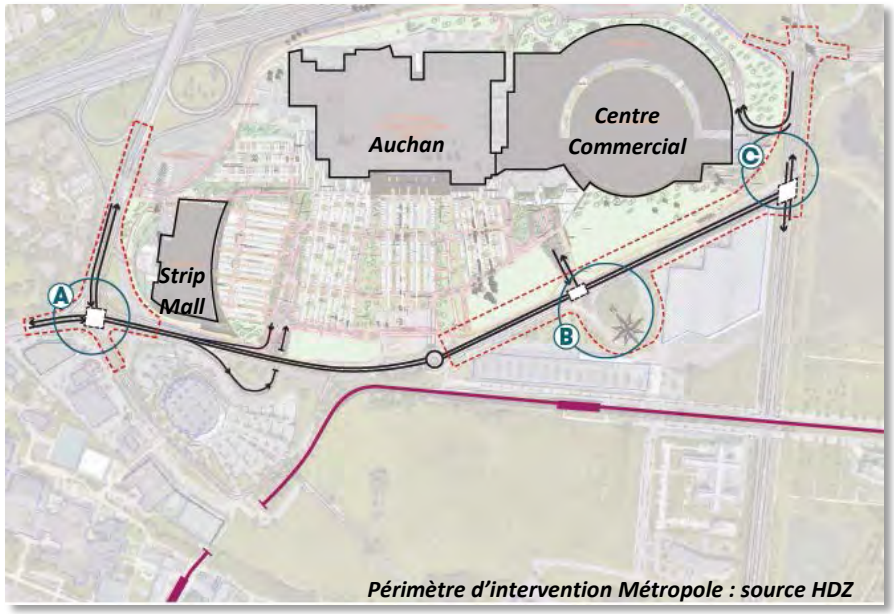

Périmètre d'intervention Métropole : source HDZ

Le périmètre du projet est le suivant, matérialisés sur le plan en annexe :

- les accès au site depuis l'autoroute A43, entre l'échangeur du Boulevard de l'Université et l'échangeur de l'Aviation ;
- le Boulevard de l'Université, entre le Boulevard Bouloche et l'avenue Jean Monnet
- le Boulevard Urbain Est (BUE), entre du Rond-Point Normandie Niemen et le cours Professeur Jean Bernard ;
- le Boulevard Bouloche, entre le Boulevard de l'Université et le Boulevard Urbain Est, et sa connexion avec le cours du Professeur Jean Bernard ;

ii. Détail du programme de travaux (phase 1)

➢ ***La création d'un carrefour à feux à proximité du Strip Mall, le réaménagement du Boulevard de l'Université et de l'intersection avec les Boulevard Boulloche***

Description état existant :

La coupe et la photo ci-dessous présente le carrefour entre le Bd de l'Université et le Bd Boulloche. La chaussée comprend 3 voies dans le sens nord / sud et 2 voies dans le sens sud / nord. Les deux voies sont séparées par un terre-plein central d'environ 30 mètres de large. Ce profil, très lâche, ne permet pas une gestion optimale de l'écoulement du trafic et des traversées piétonnes.

Vue de l'intersection Bd de l'Université / Bd A. Boulloche

Intersection avec le Boulevard Bouloche : profil existant

Aménagement envisagé :

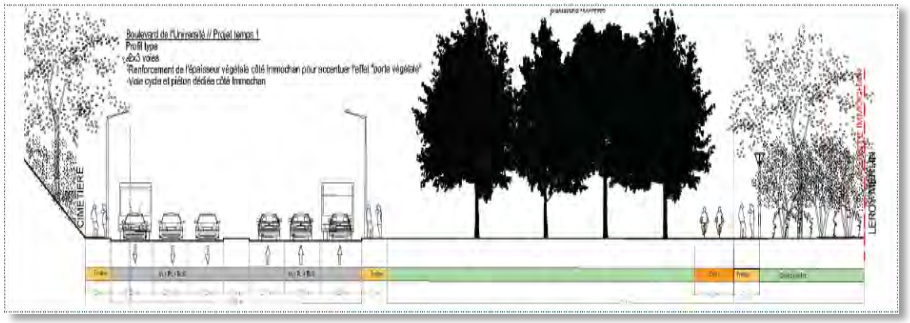

Intersection avec le Boulevard Bouloche : profil envisagé

Les objectifs recherchés :

- optimiser la gestion du carrefour à feu ajoutant une voie dans le sens sud / nord vers l'A43 et en resserrant les voies et les trottoirs.
- améliorer le temps des traversées piétonnes l'écoulement des véhicules.
- offrir plus d'espace aux piétons et aux cycles avec notamment la création d'une piste cyclable le long du centre commercial.
- Planter des arbres d'alignement en partie centrale pour améliorer la qualité du site et d'offrir plus de confort aux piétons et aux cycles.

➢ ***Réaménagement du tronçon Est du Bd Bouloche entre le giratoire à l'intersection avec le cours professeur Jean Bernard et le Bd de la Porte des Alpes***

Ce tronçon du Boulevard André Boulloche présente un profil de 20,5 m à 21,5 m de large environ avec trois voies de circulation dédiées uniquement à la voiture. Les trottoirs, les accotements et les traversées sont peu confortables et non sécurisés pour les piétons. L'espace public n'est pas végétalisé. Les arbres existants se situent sur les parcelles privées appartenant à la société Ceetrus et n'apportent pas de qualité d'usages.

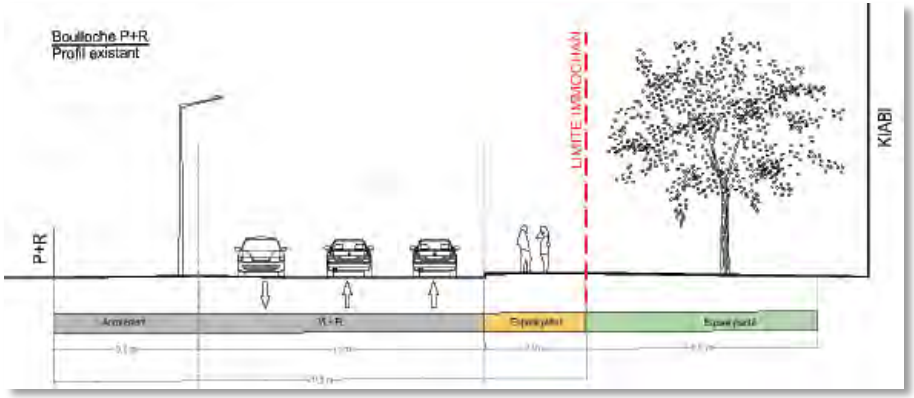

Section 1 : profil existant entre le giratoire et le passage inférieur sous voirie

Vue du Bd A. Boulloche vers le giratoire existant

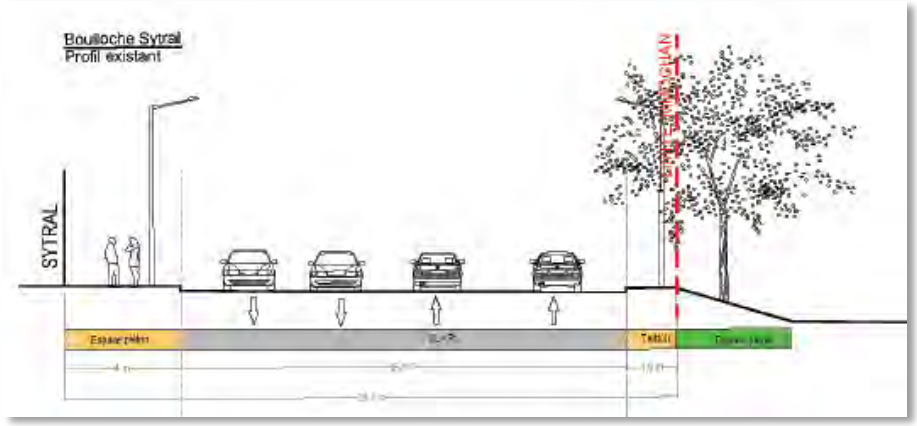

Section 2 : profil existant entre le passage inférieur sous voirie et le Bd de la Porte des Alpes

Vue du Bd A. Boulloche vers le giratoire existant

<u>Aménagement envisagé :</u>

Dans le cadre de son projet, la société CEETRUS prévoit la réalisation d'un accès direct au parking silo depuis le Boulevard André Bouloche. La Métropole de Lyon prévoit de remettre à plat le passage inférieur sous voirie existant, de réaliser un carrefour à feu et de reprendre le profil existant de la voie entre le giratoire existant au niveau de l'intersection avec le cours professeur Jean Bernard et le Boulevard de la Porte des Alpes.

Les objectifs recherchés :

- conserver le nombre de voies de circulation existant pour chaque tronçon mais en réduisant la largeur de la chaussée afin de diminuer la vitesse des véhicules
- créer une piste cyclable dans la continuité de la piste existante du parc technologique et qui longera le centre commercial le long du Bd Boulloche ;
- créer de part et d'autre de la voie des alignements d'arbres et des bandes plantées qui permettront d'éloigner et d'offrir plus de confort aux piétons et aux cycles ;
- Utiliser les bandes plantées pour améliorer la gestion des eaux de pluie.

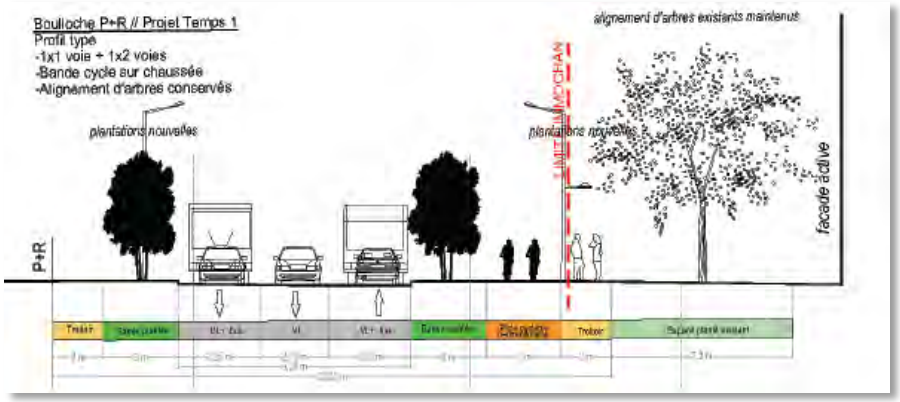

Section 1 : Profil envisagé pour le Bd Boulloche : tronçon entre le passage inférieur et le giratoire

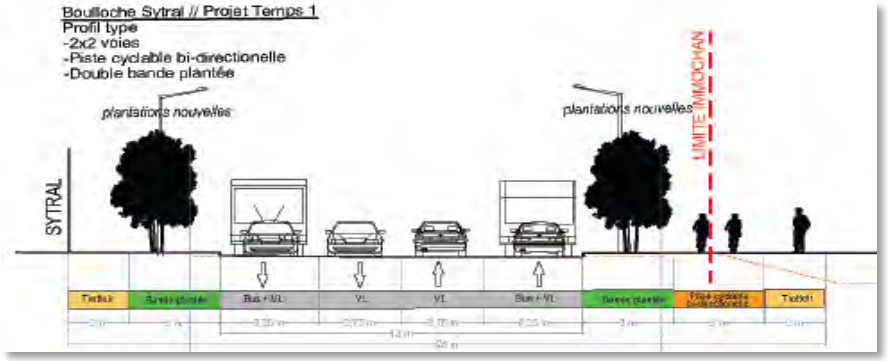

Section 1 : Profil envisagé pour le Bd Boulloche : tronçon entre bd de la Porte des Alpes et le passage inférieur sous voirie

- ***<u>Le réaménagement du Bd de la Porte des Alpes entre le giratoire de l'Aviation et le Bd Bouloche</u>***

Aménagé récemment, le tronçon du Boulevard de la Porte des Alpes présente un profil d'environ 45 m de large environ comprenant :

- En partie centrale, 2 X 2 voies de circulation dédiées uniquement à la voiture.
- À l'Est, une voie cycles et piétons sécurisée et confortable. Elle longe le parc technologique et bénéficie de la présence des lacs.
- À l'ouest, un large espace engazonné (d'environ 20 m et appartenant à la Métropole de Lyon) se situe à l'interface avec le parking d'Ikéa

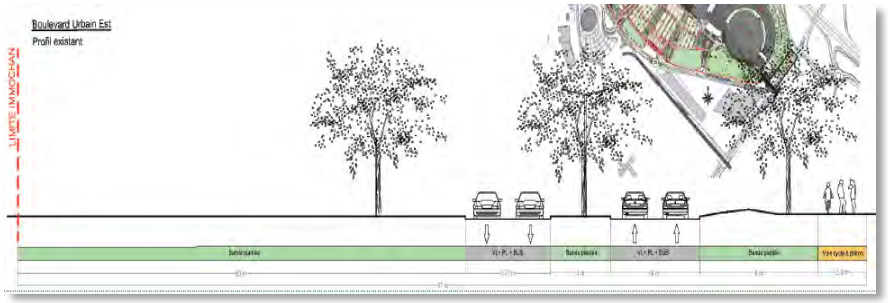

Boulevard de la Porte des Alpes : Profil existant

Vue du Bd A. Boulloche vers le giratoire existant

<u>Aménagement envisagé :</u>

Ce tronçon sera réaménagé pour intégrer un nouvel accès direct depuis le Bd de la Porte des Alpes au parking silo de 2 500 places.

Les objectifs recherchés :

- **la transformation du giratoire (en sortie de l'A43) en carrefour à feu**. Actuellement saturé, il s'agit d'améliorer la capacité de cette intersection dont les feux pourront être régulés en fonction des conditions de circulation ;
- **la création d'une voie de circulation supplémentaire sur la frange Ouest de ce tronçon du Boulevard de la Porte des Alpes** dans le sens nord / sud afin de gérer le nouvel accès au centre commercial tout en évitant des entrecroisements ;
- **Sur la sur largeur, est prévue la création d'un parvis qui sera l'une des entrées piétonnes principales pour accéder au centre commercial** depuis le Parc technologique. Le parvis sera largement planté afin d'améliorer la qualité paysagère de cet accès au centre commercial ;

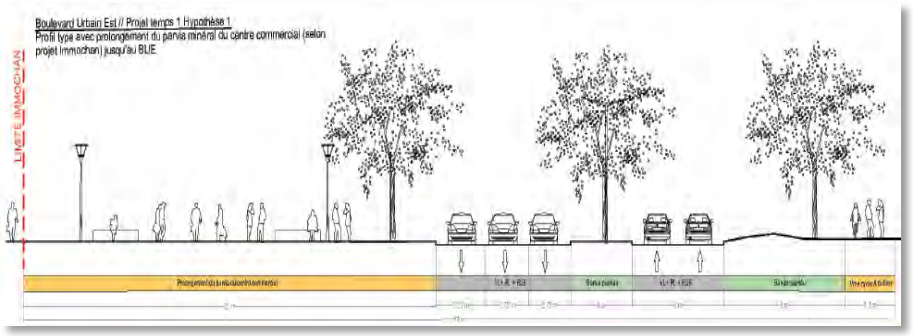

Boulevard de la Porte des Alpes : Profil envisagé à l'intersection avec le Bd Boulloche

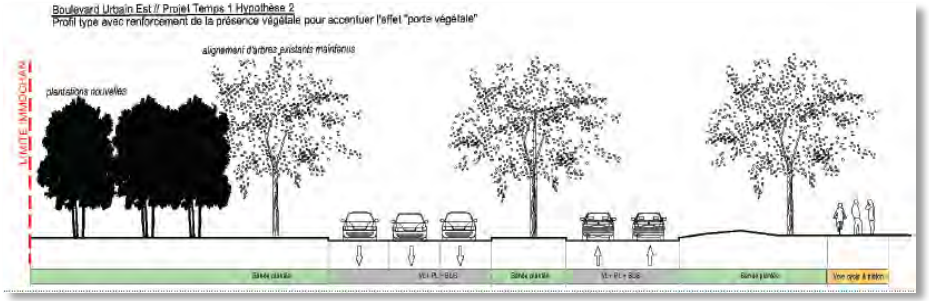

Boulevard de la Porte des Alpes : Profil envisagé en partie nord

iii. Les aménagements piétons complémentaires

Périmètre d'intervention

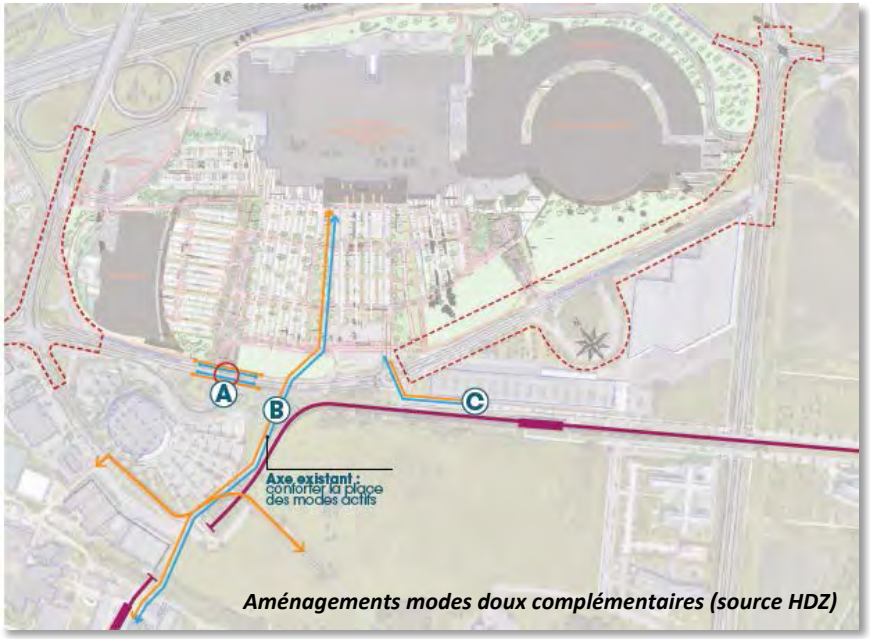

Aménagements modes doux complémentaires (source HDZ)

Le campus universitaire va faire l'objet d'une profonde réhabilitation dont une première phase a été engagée dans le cadre du mandat 2015-2020 avec la réalisation d'espaces publics, la réalisation de 700 lits étudiants et d'un Learning center.

Les piétons/étudiants empruntent régulièrement la rue Paul Langevin et l'impasse de l'Hippodrome qui sont des espaces peu qualitatifs, non éclairés et peu sécurisant. Ces espaces font l'objet de dépôts sauvages réguliers et sont peu entretenus.

Au quotidien, on observe également de nombreux déplacements piétons autour du site : depuis les stations de tramway situés sur le campus ou le cours professeur Jean Bernard, voire depuis la forêt de Feuilly pour rejoindre le pôle commercial Champ du Pont.

Aménagements envisagés

La Métropole de Lyon et les communes concernées veulent saisir l'opportunité du projet Yellow Pulse pour améliorer l'environnement et les usages piétons et modes doux qui vont se développer autour du pôle commercial. Les objectifs recherchés sont les suivants :

A. l'amélioration et la sécurisation des circulations piétonnes au niveau du passage inférieur sous voirie de l'accès n°2 qui sera conservé en l'état existant ***(Vue depuis le pont au niveau du Passage Inférieur Bd A. Boulloche Ouest)***

B. l'aménagement et la sécurisation des cheminements piétons entre le campus universitaire, la station de tramway du campus et le pôle commercial ***(vues depuis l'impasse de l'hippodrome et la rue Paul Langevin)***

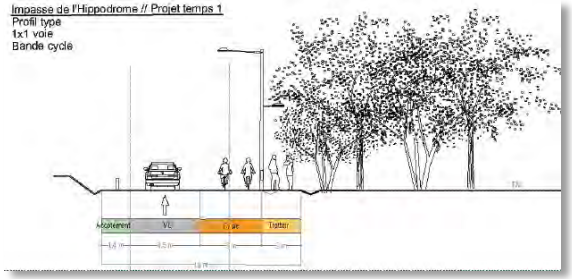

Exemple d'aménagement piétions à réaliser Impasse de l'Hippodrome, entre la rue Paul Langevin et le Bd André Boulloche.

C. la sécurisation des traversées piétonnes au niveau de l'intersection du Bd Bouloche et du cours professeur Jean Bernard pour rejoindre la station de tramway ***(vues donnant sur le giratoire au niveau du cours professeur Jean Bernard à l'intersection avec le Bd A. Boulloche)***

7. Le planning prévisionnel des aménagements

Le planning opérationnel de la société Ceetrus pour la réalisation de la première phase du projet (centre commercial et strip mall) est le suivant :

- Dépôt d'un premier permis de construire en octobre 2018
- Démarrage des travaux de démolition en novembre 2019
- Démarrage des constructions en mars 2020
- Livraison d'une première tranche (strip mall) 1er trimestre 2021
- Livraison d'une seconde tranche (centre commercial et parking silo) 1er trimestre 2022

En parallèle la Métropole de Lyon souhaite programmer les travaux d'accessibilité dans le calendrier prévisionnel suivant :

- Consultation et choix d'un maître d'œuvre entre octobre 2018 et mars 2019
- Organisation d'un Enquête Publique au 1er trimestre 2019 dans le cadre de l'instruction du permis de construire
- Démarrage des études en avril 2019
- Consultation et choix des entreprises entre mars et septembre 2020
- Démarrage des travaux en octobre 2020
- Livraison par tranche entre février 2021 et mars 2022